



Bilan d'animation de DOCOB

Période : 01/01/2021 – 31/12/2021

Site Natura 2000 FR1110025
« Etang de Saint-Quentin »



 Crédit photo : B. Ovtcharenko (12/12/2017 ; sur autorisation à titre expérimental et dans le respect de la réglementation en vigueur « drones de loisirs »)

Structure animatrice : SMAGER
(mandat 2022-2024) Hôtel du Département
2 Place André Mignot
78012 VERSAILLES Cedex



Ce projet est cofinancé par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

L'Europe investit dans les zones rurales.

Sommaire

I. Informations générales portant sur le site Natura 2000.....	3
a. Rappels & Préambule.....	3
b. Le DOCOB et le site Natura 2000	4
d. Autres espèces d'intérêt communautaire, hors Annexe I Directive Oiseaux	8
e. Rappel des objectifs et mesures relatifs à l'animation du site Natura 2000	9
f. Rappel des objectifs et mesures relatifs à la gestion du site Natura 2000 (màj 2014 DOCOB)	10
II. Bilan « Suivi des espèces cibles 2021 ».....	12
a. Rappels.....	12
b. Méthodologie(s) de suivi ornithologique utilisée(s)	12
c. Bilan 2021 « Espèces cibles nicheuses » sur le site Natura 2000 :.....	13
d. Commentaires sur les autres espèces « cibles » pour l'année 2021 :	16
e. Particularités / Compléments 2021 :	16
III. Bilan « Animation 2021 » du site Natura 2000.....	18
a. Bilan global « Animation Natura 2000 »	18
b. Volet détaillé « 1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB »	18
c. Volet détaillé « 2. Suivi du site »	20
d. Volet détaillé « 3. Communication ».....	22
e. Volet détaillé « 4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces »	22
IV. Bilan « Gestion 2021 » du site Natura 2000	24
V. Bilan financier 2021 « Animation du site Natura 2000 »	26
a. Rappel de la demande d'aide (subvention Natura 2000 ; mesure 7.6.1 PDR Ile de France)	26
b. Rappel des aides prévisionnelles accordées, au titre de l'animation Natura 2000	27
c. Dépenses 2021 « Natura 2000 »	27
VI. Perspectives 2022 – Animation du site Natura 2000	28
a. Programme prévisionnel d'activités 2022 (= nombre d'heures dédiées à l'animation)	28
b. Budget prévisionnel 2022 – Animation du site Natura 2000	29
VII. Calendrier prévisionnel & Perspectives 2022 – Gestion du site Natura 2000.....	30
ANNEXES.....	31

I. Informations générales portant sur le site Natura 2000

a. Rappels & Préambule

Rappels chronologiques :

- 05/11/2010 : Arrêté préfectoral n°SE-2010-000153 du 05 novembre 2010, portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin
- 10/01/2011 : Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001 du 10 janvier 2011 portant création du comité de pilotage pour le site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin
- 01/02/2011 : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000
- 25/11/2014 : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 (bilan d'animation 2011-2014, élection de la structure porteuse, élection du président du COPIL Natura 2000)
- 06/02/2018 : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 (bilan d'animation 2015-2017, élection de la structure porteuse, élection du président du COPIL Natura 2000)
- 22/03/2021 – 26/03/2021 (dématérialisé) : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 (bilan d'animation 2018-2021, élection de la structure porteuse du DOCOB, élection du président du COPIL Natura 2000)
- 15/12/2021 : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 (COPIL restreint ; élection de la structure porteuse, suite à démission de la structure en cours de mandat)

Préambule :

En 2021, l'animation du site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin » a été réalisée dans le cadre du programme FEADER 2014 - 2021.

Le FEADER est le second pilier de la Politique agricole commune (PAC) mise en œuvre par l'Union européenne. Il est intégré au Cadre stratégique commun des Fonds structurels et d'investissement pour la période de programmation 2014 - 2021.

La Région Île-de-France est l'autorité de gestion du Programme de développement rural FEADER pour la période de programmation 2014 - 2021.

Plus de détails sur le site <https://www.europeidf.fr/les-financements-europeens/le-fonds-europeen-agricole-pour-le-developpement-rural>

b. Le DOCOB et le site Natura 2000

Site(s) concerné(s) par le DOCOB	- Zone de Protection Spéciale (ZPS) : « Etang de Saint-Quentin » (87 ha) ↳ accès au FSD (dernière version) : https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR1110025.pdf <u>ou</u> https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR1110025
Code FSD	- FR1110025
Directive(s) européenne(s) concernée(s)	- Directive 79/409/CEE (directive « Oiseaux)
Date de validation du DOCOB	- 05/11/2010 ↳ Arrêté préfectoral n°SE-2010-000153 du 05 novembre 2010 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin
Début d'animation du DOCOB	- 10/01/2011 ↳ Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001 du 10 janvier 2011 portant création du comité de pilotage pour le site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin → cf. Annexe 1 ↳ Demande de subvention FEADER, au titre de la mesure 323A

Présidence du COPIL :

Historique Mandat « Présidence du COPIL »	- Mandat « 2011 – 2014 » ↳ M. Tabarie, Président du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
	- Mandat « 2015 – 2017 » ↳ M. Ourgaud, Président du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
	- Mandat « 2018– 2020 » ↳ M. Pluyaud, Président du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
	- Mandat « 2021-2023 » ↳ M. Cachin, Président du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines

 Mandat en cours (échéance : 17/03/2023 ; à la date de rédaction du présent document)

Portage de l'animation du DOCOB

Historique Mandat « Structure porteuse » (portage du DOCOB)	- Mandat « 2011 – 2014 » ↳ Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
	- Mandat « 2015 – 2017 » ↳ Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
	- Mandat « 2018 – 2020 » ↳ Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines -
	- Mandat « 2021-2023 » ↳ Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
	- Mandat « 2022 – 2024 » ↳ Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles (SMAGER)

 Mandats en cours (échéance : 31/12/2024 ; à la date de rédaction du présent document)

Remarque :

Sur ce site, depuis le début de l'animation du site Natura 2000, la structure désignée pour le portage du DOCOB (structure « porteuse ») en assure également l'animation au quotidien (structure « animatrice »).

c. Rappel des espèces d'intérêt communautaire « cibles » du site Natura 2000 (FSD)

La mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD), démarrée fin 2018 et finalisée courant 2019, s'est traduit par la publication de l'arrêté balai du 26 novembre 2019 modifiant la liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation des sites Natura 2000 (Zones de Protection Spéciale) situés en Ile-de-France.

Pour mémoire, cette mise à jour FSD est pilotée et validée par le MNHN à l'échelle nationale (pour envoi à l'Union Européenne dans le cadre des rapportages européens associés au suivi de la mise en œuvre du réseau Natura 2000) et est coordonnée par la DRIEE pour l'Ile-de-France avec l'aide des opérateurs franciliens locaux.

Concernant le site « Etang de Saint-Quentin », les informations mises à jour sont basées sur les observations réalisées entre 2012 et 2017 (comptages décennaires en particulier) et se traduisent par la mention dans l'annexe de l'arrêté de désignation du site de :

- **18 espèces d'oiseaux au titre de l'article L414-1-II (1^{er} alinéa) du Code de l'Environnement**
- 50 espèces d'oiseaux au titre de l'article L414-1-II (2^{ème} alinéa) du Code de l'Environnement

Tableau n°1a : Liste des espèces « cibles » du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin » (dernière actualisation FSD) :

Oiseaux visés à l'Annexe I de la directive « Oiseaux »	Commentaires
- Butor étoilé	
- Blongios nain	
- Bihoreau gris	Espèce intégrée suite à la dernière mise à jour du FSD
- Aigrette garzette	
- Grande aigrette	
- Bernache nonnette	Espèce intégrée suite à la dernière mise à jour du FSD
- Busard des roseaux	
- Balbuzard pêcheur	
- Avocette élégante	
- Pluvier doré	
- Chevalier sylvain ^[1]	
- Combattant varié ^[1]	
- Mouette mélanocéphale	
- Mouette pygmée ^[1]	
- Sterne naine ^[1]	
- Sterne pierregarin	
- Guifette noire ^[1]	
- Martin-pêcheur d'Europe	

Pour mémoire, le travail d'actualisation du Formulaire Standard de Données (FSD) a eu pour conséquence la suppression officielle de 3 espèces de la liste initiale^a des espèces « cibles » pour le site « Etang de Saint-Quentin » au titre de Natura 2000.

Tableau n°1b : Liste des espèces « retirées » dans la version actualisée du FSD en 2019 pour le site :

- Bondrée apivore ^[1]	Espèce ne figurant plus dans la dernière mise à jour du FSD
- Guifette moustac ^[1]	Espèce ne figurant plus dans la dernière mise à jour du FSD
- Gorgebleue à miroir ^[1]	Espèce ne figurant plus dans la dernière mise à jour du FSD

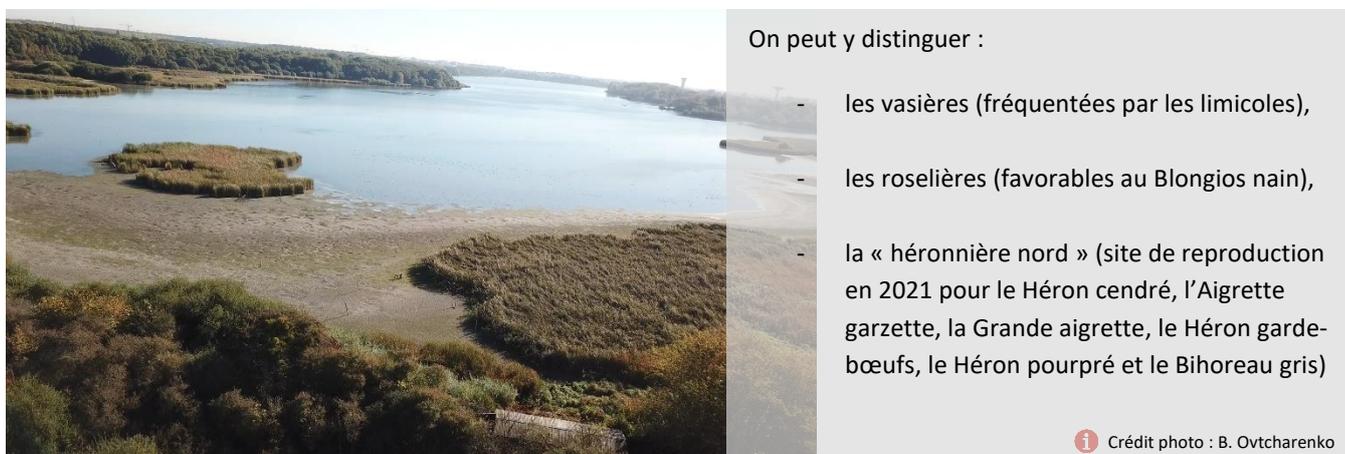
Remarque :

^[1] Au cours de la réunion du COPIL du 03/02/2017, il a été souligné qu'en dépit de leurs statuts d'espèces citées à l'annexe I de la directive « Oiseaux », certaines espèces identifiées comme espèces « cibles » lors de l'élaboration du document d'objectifs ne « mériteraient » plus de figurer dans la liste des espèces « cibles / prioritaires » pour le site FR1110025 « Etang de Saint-Quentin » au regard des faibles effectifs d'individus contactés sur site notamment en période de migration (exemple : Bondrée apivore, espèces limicoles, ...) ; la contribution du site naturel restant pour le coup marginale à l'échelle du réseau européen.

Ce constat d'espèces « peu prioritaires » sera confirmé pour partie par l'actualisation du FSD en 2019, avec les 3 espèces retirées de la liste pour le site et indiquées dans le tableau 1b ci-avant.

^a liste des espèces « cibles » figurant dans le DOCOB approuvé en 2011 et à l'origine du choix des opérations prévues dans ce même document.

Photo n°1 : Vue aérienne des habitats humides du site



 survol réalisé le 05/10/2018 après autorisation à titre expérimental et dans le respect de la réglementation « drones de loisirs » en vigueur

Tableau n°2 : Liste^[2] des espèces d'oiseaux migrateurs présents sur le site « Etang de Saint-Quentin »

Espèce / Nom vernaculaire	
- Grèbe castagneux	- Grand Gravelot
- Grèbe huppé	- Pluvier argenté
- Grèbe à cou noir	- Vanneau huppé
- Grand Cormoran	- Bécasseau maubèche
- Héron garde-bœufs	- Bécasseau sanderling
- Héron cendré	- Bécasseau minute
- Cygne tuberculé	- Bécasseau de Temminck
- Oie cendrée	- Bécasseau cocorli
- Tadorne de Belon	- Bécasseau variable
- Canard siffleur	- Bécassine sourde
- Canard chipeau	- Bécassine des marais
- Sarcelle d'hiver	- Bécasse des bois
- Canard colvert	- Barge à queue noire
- Canard pilet	- Courlis corlieu
- Sarcelle d'été	- Courlis cendré
- Canard souchet	- Chevalier arlequin
- Nette rousse	- Chevalier gambette
- Fuligule milouin	- Chevalier aboyeur
- Fuligule morillon	- Chevalier culblanc
- Fuligule milouinan	- Chevalier guignette
- Harle bièvre	- Tournepierre à collier
- Râle d'eau	- Mouette rieuse
- Gallinule poule-d'eau	- Goéland brun
- Foulque macroule	- Goéland argenté
- Petit Gravelot	- Goéland leucophée

^[2] liste d'espèces d'oiseaux migrateurs régulièrement contactés sur le site, non visés à l'Annexe I de la directive « Oiseaux », mais à prendre en considération compte tenu des besoins de protection dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la directive en ce qui concerne leurs aires de reproduction, de mue et d'hivernage et les zones de relais dans leur aire de migration.

d. Autres espèces d'intérêt communautaire, hors Annexe I Directive Oiseaux

A titre informatif, le site (ou à proximité) présente d'autres espèces patrimoniales d'intérêt au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore » (prise en compte dans la gestion conservatoire du site notamment via le plan de gestion de la réserve naturelle).

Autres espèces patrimoniales inscrites à la directive « Habitats » 92/43/CEE	N° Annexe	Code FSD
Habitat d'intérêt communautaire : - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	Annexe I	3130
Espèces d'intérêt communautaire : - Amphibiens / Reptiles : - Triton crêté, <i>Triturus cristatus</i> - Grenouille agile, <i>Rana dalmatina</i> - Lézard des murailles, <i>Podarcis muralis</i> - Chauves-souris : - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i> - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i> - Pipistrelle commune, <i>Pipistrellus pipistrellus</i> - Pipistrelle de Kuhl, <i>Pipistrellus kuhlii</i> - Oreillard roux, <i>Plecotus auritus</i> - Sérotine commune, <i>Eptesicus serotinus</i> - Murin à moustache, <i>Myotis mystacinus</i>	Annexe II Annexe IV Annexe IV Annexe IV Annexe IV Annexe IV Annexe IV Annexe IV Annexe IV Annexe IV	1166 - - - - - - - - - -

e. Rappel des objectifs et mesures relatifs à l'animation du site Natura 2000

1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB

1.1 Mission d'animation générale du site Natura 2000

Mots clés : programme annuel, calendrier, recherche de cofinancements, subventions, ...

1.2 Information et appropriation locale

Mots clés : réunion d'information des acteurs locaux, sorties tout-public, ...

1.3 Mise en œuvre des objectifs de contractualisation

Mots clés : montage de contrats, cahiers des charges « travaux », conduite & réception de travaux, suivi & évaluation des opérations, ...

1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles

Mots clés : mise en œuvre & suivi d'opérations non contractuelles ou Charte Natura 2000, ...

1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évaluation des actions menées et de la mise à jour du DOCOB

Mots clés : tableau de bord, rapports d'activités, mise à jour du DOCOB, ...

1.6 Relations avec le comité de pilotage du site

Mots clés : comité de pilotage, ...

2. Suivi du site

2.1 Assurer une vigilance écologique

Mots clés : surveillance écologique, opérations de suivi des espèces, ...

2.2 Se positionner en tant que structure ressource

Mots clés : intermédiaire site / acteurs socio-économiques (réunions techniques, services de l'Etat, ...)

2.3 Suivre les projets soumis à une évaluation des incidences

Mots clés : identification des projets, participation à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences, ...

2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans l'élaboration des plans de planification

Mots clés : PLU, SAGE, Trame verte et bleue, ...

3. Communication

3.1 Plan de communication global

Mots clés : actions de sensibilisation, actions de formation, actions de concertation (site internet, panneaux d'informations, ...)

3.2 Mutualisation des expériences avec d'autres structures animatrices de DOCOB (vie de réseau)

Mots clés : journée technique Natura 2000, participation au Copil ZPS "Massif de Rambouillet et zones humides proches", ...

4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces

4.1 Définir le protocole de suivi ou d'inventaire et le mettre en œuvre, s'il n'a pas été défini dans le DOCOB

Mots clés : « comptage décadaire », protocole de suivi, évaluation, état de conservation, ...

4.2 Présenter un rapport d'études

Mots clés : bilans espèces, lien aux mesures de gestion, ...

4.3 Mettre à disposition les données brutes

Mots clés : saisie des données, bases de données, Serena, SINP (Cettia Ile-de-France, Géonature), ...

f. Rappel des objectifs et mesures relatifs à la gestion du site Natura 2000 (màj 2014 DOCOB)

Lors du COPIL du 25/11/2014, il a été présenté un état des lieux des mesures proposées dans le DOCOB en vigueur. A cette occasion et au regard de la situation actuelle du site Natura 2000 et de ses enjeux (qui ont évolués depuis l'approbation du DOCOB en 2010), il a été présenté une mise à jour des opérations proposées dans le DOCOB potentiellement éligibles à un contrat Natura 2000 (en attendant la liste des opérations éligibles). Cette mise à jour a été validée sur son principe par le comité de pilotage.

Ainsi, les opérations retenues/conservées sont les suivantes :

Mesures éligibles Natura 2000 (DOCOB approuvé v.05/11/2010)	Mise à jour DOCOB (COPIL 25/11/2014)	Priorité Natura 2000	Commentaires
B1.1 Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et vasières...	Maintien de l'opération dans le DOCOB	1	
B1.2 Restauration des BV	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	
B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	
B2.1 Entretien des ilots BI en grave	Maintien de l'opération dans le DOCOB	2	Action réalisée en priorité dans le cadre du PG_RNSQY
B2.2 Restauration des berges du « canal BI »	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	Opération secondaire – priorité 3
B2.5 Restauration des ilots BI en terre	Maintien de l'opération dans le DOCOB	2	Nouvel objectif : augmenter le nombre de sites de reproduction des « Laridés »
C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	À prévoir en dernier recours - priorité 3 min
D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges (sangliers)	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	

Et les opérations abandonnées depuis la mise à jour 2014 du DOCOB sont les suivantes :

Mesures éligibles Natura 2000 (DOCOB approuvé v.05/11/2010)	Mise à jour DOCOB (COPIL 25/11/2014)	Commentaires
A1.1 Curage et entretien du Grand Lit de rivière	Abandon de l'opération dans le DOCOB	
A2.1 Remise en état et entretien des digues des BV	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Echanges de compétences SMAGER / RNSQY - cadre du PG_RNSQY
A2.2 Remise en état et entretien des seuils hydrauliques des BV	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Echanges de compétences SMAGER / RNSQY - cadre du PG_RNSQY
B2.3 Chantier lourd de réouverture des surfaces arbustives et arborées	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Pas d'enjeu de conservation « Bondrée apivore »
B2.4 Mise en place de pastoralisme extensif	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Pas d'enjeu de conservation « Bondrée apivore »
B2.6 Fauche mécanique d'entretien de la « Prairie Nord »	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Pas d'enjeu de conservation « Bondrée apivore »
C1.2 Aménagement de reposoirs intégrés aux paysages	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Action réalisée dans le cadre du PG_RNSQY

Rappel des types d'actions éligibles sur le site « Etang de Saint-Quentin » Version 3 – Mise à jour 20/02/2020

Source : NOTICE D'INFORMATIONS À L'ATTENTION DES BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS D'UNE AIDE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT NATURA 2000 ([Version 3 – Mise à jour 20/02/2020](#))

↳ Types d'opération 7.6.2 « Contrats Natura 2000 en milieux non-agricoles et non-forestiers » au titre de la sous-mesure 7.6 (ou 10.1 combinée)

- N01Pi - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
- N02Pi - Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé
- N03Pi - Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
- N03Ri - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- N04R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
- N05R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
- N06Pi - Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
- N06R - Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers
- N07P - Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles
- N08P - Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec
- N09Pi - Création ou rétablissement de mares ou d'étangs - N09R - Entretien de mares ou d'étangs
- N10R - Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles
- N11Pi - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- N11R - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- N12 Pi et Ri - Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides
- N13Pi - Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau
- N14Pi - Restauration des ouvrages de petite hydraulique - N14R - Gestion des ouvrages de petite hydraulique
- N15Pi - Restauration et aménagement des annexes hydrauliques
- N16Pi - Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive
- N17Pi - Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières
- N18Pi - Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires
- N19Pi - Restauration de frayères
- N20P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- N23Pi - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
- N24Pi - Travaux de mise en défense et de fermeture ou d'aménagements des accès
- N25Pi - Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires
- N26Pi - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
- N27Pi - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
- N29i - Lutte contre l'érosion des milieux dunaires de la ceinture littorale, des plages et de l'arrière-plage
- N30 Pi et Ri - Maintien ou création d'écrans végétaux littoraux pour réduire l'impact des embruns pollués sur certains habitats côtiers sensibles
- N31i - Réhabilitation et protection de systèmes lagunaires
- N32 - Restauration des laisses de mer

Remarque :

Pas de changement par rapport au contenu / équivalent FEADER 2007-2013 (approbation du DOCOB : 2010)

II. Bilan « Suivi des espèces cibles 2021 »

a. Rappels

Pour rappel, l'objectif de la désignation d'un site Natura 2000 « Zone de Protection Spéciale » est la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs.

A ce titre, le document d'objectifs a identifié comme espèces « cibles » 18 espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux », ainsi que 50 autres espèces d'oiseaux migrateurs (pour lesquelles le site joue un rôle favorable pour la reproduction, l'hivernage, ...).

Les informations présentées dans ce chapitre sont principalement issues des données recueillies selon la méthodologie du « comptage décadaire » – inventaire régulier programmé dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et réalisé par l'équipe gestionnaire.

b. Méthodologie(s) de suivi ornithologique utilisée(s)

o Le comptage décadaire :

Afin de recueillir des données ornithologiques tout au long de l'année, la réserve naturelle a mis en place un suivi appelé « comptage décadaire ». Cela consiste en une sortie (durée : demi-journée en général) pendant laquelle toutes les espèces d'oiseaux « d'eau » (anatidés, limicoles, laridés, ardéidés, ...) sont comptabilisées (contact visuel ou auditif) sous la forme d'effectif max observé par espèce.

A minima, l'échantillonnage est réalisé en suivant le sentier de découverte du site protégé, avec un minimum de 3 points d'observation principaux (butte panoramique, « petit » observatoire et « grand » observatoire) et 2 palissades d'observation. En fonction de la saison, le parcours peut être modifié pour aller couvrir d'autres zones (exemple de la zone agricole au nord de la BPAL pour observer les stationnements de Vanneaux huppés et de Pluvier doré notamment).

La sortie est répétée au moins une fois tous les dix jours tout au long de l'année. On dispose alors à la fin de l'année d'un jeu de 36 données « effectif max » pour chaque espèce (soit 3 données d'effectif par mois).

Le suivi est reproduit chaque année.

En fonction des espèces contactées, d'autres informations peuvent être notées (ex : en période de reproduction : nombre de couples, nombre de poussins, ...).

Ce suivi permet après analyse de disposer d'informations relatives à la présence (et donc à la fréquence) d'une espèce tout au long de l'année et aussi de « comparer » annuellement les observations (données de reproduction, données de migration, ...).

Cela permet de contribuer également à d'autres travaux de suivis ornithologiques réalisés par d'autres structures à l'échelle nationale ou internationale (exemple des suivis par marquage coloré, avec identification d'oiseaux marqués (1 Mouette mélanocéphale en 2013) et transmission de la donnée à la structure concernée).

o Les focus ornithologiques

En fonction des espèces et des saisons, des opérations complémentaires aux comptages décadaires sont réalisées. La période de reproduction fait à ce titre l'objet d'un suivi plus intense (avec plus de sorties pour augmenter la probabilité d'observations intéressantes). Ce qui permet d'enrichir les différents bilans.

c. Bilan 2021 « Espèces cibles nicheuses » sur le site Natura 2000 :

Espèce	Commentaires_Effectifs_max (période reproduction)	Commentaires_Reproduction_2021
Aigrette garzette	- Effectif_max : 7 individu - Nb_couples : 1 - 3	Espèce nicheuse en 2021 : 1 à 3 nids environ
Bihoreau gris	- Effectif_max : 4 individus - Nb_couples : 1	Espèce nicheuse en 2021 : Au moins 2 juv à l'envol
Blongios nain	- Effectif_max : 2 - Nb_couples : 1	Espèce nicheuse en 2021 : 1 couple/ 1 nid 1 jeune volant observé en fin de saison, ne permet pas de certifier la reproduction sur site.
Busard des roseaux	- Effectif_max : 5 individus - Nb_couples : 1	Espèce nicheuse : 1 couples + 3 juv à l'envol 1 ^{ère} donnée de reproduction sur le site connue depuis 1986.
Grande aigrette	- Effectif_max : 7 individus - Nb_couples : 1	Espèce nicheuse en 2021 : 1 nid minimum 2 juv à l'envol
Martin-pêcheur d'Europe	- Effectif_max : 3 individu - Nb_couples : 1	Espèce nicheuse en 2021: Adulte vu transportant de la nourriture.
Mouette mélanocéphale	- Effectif_max : 19 individus - Nb_couples : 5 minimum	Espèce nicheuse en 2021 5 couples minimum Aucun juv observé après les inondations > Impact négatif des conditions climatiques défavorables (orages et températures basses) > Jusqu'à 369 individus observés le 17 avril 2021, puis 7 individus en moyenne les semaines suivantes
Sterne pierregarin	- Effectif_max : 17 - 25 individus - Nb_couples : 5 couples	Espèce nicheuse en 2021 > Impact négatif des conditions climatiques défavorables (orages et températures basses) > 5 couvées avant inondations, puis 3 couvées après inondations pour 1 juv minimum à l'envol Pendant la période de reproduction : - 25 individus le 13 avril - 10 individus en moyenne

Légende :

	Année « <i>plutôt favorable</i> » pour l'espèce (avec reproduction avérée sur site, bon succès reproducteur, ...)
	Année « <i>moyennement favorable</i> » pour l'espèce (reproduction avérée mais conditions ou succès reproducteur faible à nul par rapport à la moyenne du site)
	Année « <i>défavorable</i> » pour l'espèce (pas de reproduction avérée, ...)

Commentaires :

Les espèces « cibles » qui nichent sur le site peuvent être classés en 3 catégories :

- Catégorie 1 - Les espèces « régulières » : il s'agit des espèces « cibles Natura 2000 » connues pour nicher sur site depuis de nombreuses années maintenant. Il s'agit du Blongios nain, de la Sterne pierregarin et de la Mouette mélanocéphale.
- Catégorie 2 - Les espèces « montantes » : il s'agit des espèces « cibles Natura 2000 » connues pour nicher sur site depuis quelques années seulement, et qui potentiellement amenées à rejoindre le groupe des espèces « régulières » si la dynamique favorable se poursuivait. Il s'agit ici du Bihoreau gris, du Martin-pêcheur et de l'Aigrette garzette.
- Catégorie 3 - Les espèces « à surveiller » : il s'agit d'espèces « cibles Natura 2000 » connues pour n'avoir niché sur le site que dans la période très récente (au cours des 2 dernières années) et pour lesquels le site représente peut être une opportunité d'installation plus pérenne dans le temps (pour passer dans la catégorie 2). Le Busard des roseaux et la Grande aigrette sont les espèces correspondant à cette description et auxquelles le Héron pourpré pourrait être rattaché si identifié comme espèce « cible » lors d'une prochaine actualisation du FSD.

Dans le détail :

➤ *Cas du Blongios nain :*

Un nid a été identifié au niveau de la roselière nord (observation bénévole) sans que la reproduction ne soit clairement prouvée (observation d'un jeune volant en fin de saison de reproduction).

➤ *Cas de la Sterne pierregarin :*

2021 est une année moyenne à mauvaise concernant cette espèce, avec un faible nombre de jeunes observés en 2021 (3 juvéniles max à l'issue de la saison de reproduction).

Cette année encore, ce faible succès reproducteur peut s'expliquer notamment par l'impact des épisodes orageux (entraînant des inondations) qui réduisent à néant ou presque les tentatives de nidification avec 5 couvées minimum observées avant inondations.

Pour rappel, une étude de faisabilité de mise en place d'un radeau flottant en faveur de la reproduction de l'espèce a été réalisée courant 2019 pour être présentée au comité scientifique de la réserve naturelle début décembre 2019. S'il est démontré que la possibilité de réaliser cette opération existe (moyens techniques et financiers favorables), le comité scientifique a validé le caractère non prioritaire de cette opération à court-terme en insistant sur le fait de travailler aux autres alternatives existantes (amélioration de la gestion hydraulique,...) qui pourraient s'avérer efficaces à court ou moyen-terme et de manière généralisée à l'ensemble du cortège d'espèces fréquentant les bassins (et non pas centré sur une seule espèce).

➤ *Cas de la Mouette mélanocéphale :*

2021 est une année non satisfaisante concernant cette espèce, avec un échec de reproduction avéré malgré 5 nids minimum observés sur les ilots.

Cette année encore, l'impact des épisodes orageux entraînant des inondations sur les ilots (noyade des œufs ou des poussins) qui réduisent à néant les tentatives de nidification.

➤ *Cas de l'Aigrette garzette :*

Pour la deuxième année consécutive, l'Aigrette garzette a niché sur la réserve (parmi les colonies mixtes de la héronnière). L'identification du nombre de couples / nids n'est pas aisée, mais il semble que la reproduction 2021 soit dans le même spectre que 2020, à savoir 1 à couples.

➤ *Cas de la Grande aigrette :*

Pour la deuxième année consécutive, la Grande aigrette a niché sur la réserve (parmi les colonies mixtes de la héronnière). Si seul un nid occupé avait pu être observé en 2020 (preuve de tentative de reproduction), 2 jeunes à l'envol ont été contactés en 2021, permettant de conclure à un succès de reproduction cette année. Il s'agit d'une première reproduction pour cette espèce sur le site, mais également en Ile-de-France.

➤ *Cas du Bihoreau gris :*

L'espèce restant discrète, les preuves de reproduction sont rares. Toutefois, 2 jeunes à l'envol ont pu être observés (avec un nid probablement caché au niveau de la héronnière).

➤ *Cas du Martin-pêcheur d'Europe :*

Depuis plusieurs années, des contacts furtifs permettent néanmoins de caractériser la reproduction « certaine » du Martin-pêcheur d'Europe sur le site, à savoir soit par des observations de nourrissage, soit par des observations de transport de nourriture comme ce fut le cas en 2021.

➤ *Cas du Busard des roseaux :*

Comme la Grande aigrette, 1 couple de Busard des roseaux s'est installé pour nicher en 2021. Avec l'observation de 3 jeunes à l'envol, il s'agit de la première preuve de reproduction avérée du Busard des roseaux dans les roselières du site Natura 2000 / réserve naturelle depuis 1986.

d. Commentaires sur les autres espèces « cibles » pour l'année 2021 :

Comme chaque année, les tableaux récapitulatifs de l'ensemble des observations de l'année des espèces « cibles Annexe I » (liste FSD et liste DOCOB) sont présentées dans l'annexe 3 du présent document.

Pour les espèces « cibles Annexe II », les données sont plutôt disponibles dans les bilans annuels d'activités réalisés par la réserve naturelle. Ces données pourraient faire l'objet d'une annexe au présent document, bien que cela n'ait jamais fait l'objet d'une demande particulière (en particulier du COPIL).

e. Particularités / Compléments 2021 :

En 2021, d'autres espèces citées à l'Annexe I de la directive Oiseaux ont niché sur site, dont certaines pour la première fois depuis 1986 (année référence de création de la RNN Saint-Quentin-en-Yvelines, avec mise en œuvre d'opérations de comptages réguliers), avec une mention spéciale concernant le Héron pourpré.

En effet, entre 1986 et 2021, cette espèce n'a été que très rarement contacté sur le site. Or, un jeune volant a été observé le 18 juillet 2021 au niveau de la héronnière, prouvant ainsi la reproduction de l'espèce sur le site.

Depuis les premières reproductions de hérons cendrés en 2011 (non nicheur entre 1986 et 2010), la zone de saulaie localisée au nord du site, aussi appelée « héronnière », est devenu au fil des années un lieu privilégié pour les ardéidés qui y trouvent tout le nécessaire pour s'installer. C'est ainsi que 6 espèces de « hérons » (Héron cendré, Héron garde-bœufs, Héron pourpré, Bihoreau gris, Grande aigrette, Aigrette garzette) ont niché en hauteur dans cette saulaie au cours de l'année 2021, et auxquelles il faut également ajouter le Blongios nain (nicheur dans les roselières proches). Ceci illustre très bien la capacité chez ces oiseaux à s'installer en colonies mixtes de reproduction.

Il est à noter que la dynamique de colonisation / installation de ces espèces est apparue progressivement à partir de 2015 avant d'en arriver au niveau de cette année 2021. Ce phénomène est-il lié à la dynamique globale de ces espèces (qui évolue pour la plupart d'entre elles de manière plutôt positive) ou bien est-ce indirectement lié aux opérations d'arrachage de ligneux (saules majoritairement) au sein des roselières du site ? Il faut se rappeler que ces opérations de restauration écologiques réalisées entre 2013 et 2018 par le biais de 3 contrats Natura 2000 successifs ont eu pour effet de réduire la surface de saulaies à l'échelle du site ; la « saulaie nord » ou « héronnière » étant la relique de surfaces plus importantes avant intervention, devenant une forme « d'oasis » arborée isolée au milieu d'une étendue de roselière.

Photo n°2 – Vue aérienne de la « héronnière » aussi appelée « saulaie nord »



i Crédit photo : B. Ovtcharenko (12/12/2017 ; survol réalisé **sur autorisation à titre expérimental et dans le respect de la réglementation en vigueur « drones de loisirs »**

Localisation de la « héronnière » aussi appelée « saulaie nord » (fond de carte ©IGN 2018)



III. Bilan « Animation 2021 » du site Natura 2000

a. Bilan global « Animation Natura 2000 »

DETAIL - Opérations Animation Natura 2000	Prévisionnel (Nb_Heures)		Réalisé (Nb_Heures)	
	CM ^[1]	GT ^[2]	CM ^[1]	GT ^[2]
1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB	202	0	153	0
2. Suivi du site	161	161	110	186
3. Communication	42	0	12	0
4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces	77	80	135	52
Total_Animation_Natura2000	482	241	410	238
% ETP	30	15	25,51	14,80

Légende du tableau :

^[1] CM = Chargé de Mission scientifique RNN Etangs et Rigoles d'Yveline / Natura 2000

^[2] GT = Garde-Technicien RNN Etangs et Rigoles d'Yveline

Commentaires / éléments notables 2021 :

Pour rappel, l'animation du site Natura 2000 est réalisé par le chargé de mission et le garde-technicien de l'équipe gestionnaire (CM, GT).

Pour la période du 02/01/2021 au 31/12/2021, le temps réalisé dédié à l'animation Natura 2000 représente environ 648 heures (soit 410_{CM} + 238_{GT}), alors qu'il avait été évalué environ **723** heures (soit 482_{CM} + 241_{GT}).

b. Volet détaillé « 1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB »

1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB	Réalisé_CM (Nb_Heures) ^[1]	Réalisé_GT (Nb_Heures) ^[1]
1.1 Mission d'animation générale du site Natura 2000 <i>Mots clés : programme annuel, calendrier, recherche de cofinancements, subventions, ...</i>	80	0
1.2 Information et appropriation locale <i>Mots clés : réunion d'information des acteurs locaux, sorties tout-public, actions de sensibilisation, ...</i>	0	0
1.3 Mise en œuvre des objectifs de contractualisation <i>Mots clés : montage de contrats, cahiers des charges, conduite, réception et évaluation de travaux, ...</i>	2	0
1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles <i>Mots clés : mise en œuvre & suivi d'opérations non contractuelles, chantiers d'entretien des habitats, ...</i>	10	0
1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évaluation des actions menées et de la mise à jour du DOCOB <i>Mots clés : tableau de bord, rapports d'activités, mise à jour du docob, ...</i>	39	0
1.6 Relations avec le comité de pilotage du site <i>Mots clés : réunion du comité, courriers d'invitations, avis, ...</i>	22	0
TOTAL heures réalisées	153	0

Légende du tableau :

^[1] : valeur « Nb heures » arrondie au nombre entier le plus proche

CM = Chargé de Mission scientifique RNN Etangs et Rigoles d'Yveline / Natura 2000

GT = Garde-Technicien RNN Etangs et Rigoles d'Yveline

Commentaires / éléments notables 2021 :

Pour rappel, l'item « **1.1 Mission d'animation générale...** » intègre notamment le suivi administratif des dossiers de demande ou de paiement de subvention – mesure 7.6.1 PDR Ile-de-France (« Animation »), ainsi que le suivi administratif des dossiers de demande ou de paiement de subvention – mesure 7.6.2 PDR Ile-de-France (« Contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers »).

Dans le cadre de l'item « **1.2 – Information et appropriation locale** », aucune action n'a été réalisée en dehors des réunions du COPIL (qui sont par ailleurs comptabilisées dans l'item 1.6).

Concernant l'item « **1.3 – Mise en œuvre des objectifs de contractualisation** », seule un projet de montage de contrat Natura 2000 en faveur du Martin-pêcheur était au programme cette année (fiche DOCOB - action B2.2 *Restauration des berges du « canal BI »*). Seul un temps de recherche bibliographique a été dédiée finalement cette année pour mieux connaître les besoins écologiques de l'espèce (biotopes favorables, informations relatives à la mise en place de nichoirs artificiels enterrés, orientation des nids,...). Cette action non prioritaire reste néanmoins à réfléchi à moyen-terme dans la mesure où cela fait plusieurs années que la reproduction du Martin-pêcheur est constatée sur le site (afin de l'encourager, de la conforter).

Dans le cadre de l'item « **1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles** », des opérations d'entretien sont organisées depuis plusieurs années sous la forme de chantiers conventionnés à des établissements scolaires partenaires (durée : 1 demi-journée par intervention). Les conditions actuelles d'intervention ne requièrent ni technicité particulière, ni recours aux engins mécaniques et des chantiers « nature » peuvent donc être proposés aux partenaires locaux pour répondre aux besoins d'entretien post-contrats Natura 2000 réalisés sur le site depuis 2013 et ce, afin d'empêcher la recolonisation des roselières par les ligneux (saules).

Ces chantiers sont exécutés généralement dans le courant de l'automne ou début d'hiver (septembre à janvier)

En 2021, si 2 opérations en lien avec la gestion des milieux favorables aux espèces « cibles » Natura 2000 ont été programmées, 1 seule a pu être finalement programmée et réalisée avec succès :

- Le 03 décembre 2021 : entretien hivernal des ilots de reproduction des laridés (Mouette mélanocéphale, Sterne pierregarin)

Concernant la deuxième opération prévue et alors qu'une convention avait été signée entre le gestionnaire du site et la structure partenaire (ISE Versailles pour l'occasion), l'entretien des roselières (roselière nord prévue en cette année 2021) n'a pas pu être réalisée finalement pour raisons techniques (niveaux d'eau incompatibles avec la nature du chantier).

Remarque :

En 2021, concernant la comptabilité des temps passés à l'entretien des ilots, c'est uniquement le temps d'encadrement des participants par le chargé de mission ou par le Garde-technicien qui est pris en compte et présenté dans la présente synthèse (soit 0,5 à 1 journée d'encadrement par agent selon le chantier), tandis que les heures d'encadrement passées pour ce même chantier par les autres agents « réserve naturelle » sont intégrées aux temps de travail « réserve naturelle » (budget et programmation prévus par le plan de gestion de la réserve naturelle).

En 2021, le temps passé « Natura 2000 » pour la réalisation de l'action « entretien des roselières » ne représente que le temps de rédaction / validation de la convention entre la structure animatrice (chargé de mission pour l'occasion) et l'ISE Versailles.

Pour l’item « **1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB...** », cela se traduit par le temps passé chaque année à l’élaboration et rédaction du bilan annuel d’activités « Animation du site Natura 2000 ».

Enfin, l’item « **1.6 Relations avec le comité de pilotage du site** » reprend le temps dédié à la préparation et l’organisation du comité de pilotage du site Natura 2000 (préparation et envoi des courriers d’invitation au COFIL et du bilan d’activité, calage de réunion, ...). Initialement prévue pour mars 2021, la réunion du COFIL a dû être reportée (1^{er} confinement COVID19). En raison de multiples reports (difficultés d’organisation de réunions de concertation en début d’année), il n’y a pas eu de réunion du comité de pilotage en 2021. Un prochain comité de pilotage sera à prévoir absolument en début d’année, en raison des mandats de présidence du COFIL et de structure animatrice du DOCOB qui arrivent à leurs termes à mi-février (mandats pour trois ans ; désignation : 2018 ; échéance : début 2021).

c. Volet détaillé « 2. Suivi du site »

2.. Suivi du site	Réalisé_CM (Nb_Heures) ^[1]	Réalisé_GT (Nb_Heures) ^[1]
2.1 Assurer une vigilance écologique <i>Mots clés : surveillance écologique, opérations de suivi des espèces, ...</i>	63	186
2.2 Se positionner en tant que structure ressource <i>Mots clés : intermédiaire site / acteurs socio-économiques (réunions techniques, services de l’Etat, ...)</i>	10	0
2.3 Suivre les projets soumis à une évaluation des incidences <i>Mots clés : identification des projets, aide au(x) porteur(s) de projets, ...</i>	37	0
2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans l’élaboration des plans de planification <i>Mots clés : PLU, SAGE, Trame verte et bleue, ...</i>	0	0
TOTAL heures réalisées	110	186

Légende du tableau :

^[1] CM = Chargé de Mission scientifique RNN Etangs et Rigoles d’Yveline / Natura 2000

^[2] GT = Garde-Technicien RNN Etangs et Rigoles d’Yveline

Commentaires / éléments notables 2021 :

L’item « **2.1 Assurer une vigilance écologiques** » a fait l’objet cette année de temps de travail dédié, à travers les observations et comptages ornithologiques réalisés par le chargé de mission et le garde-technicien tout au long de l’année, avec un focus particulier sur la période de reproduction « élargie » (entre avril et septembre ; ciblant le Blongios nain, la Mouette mélanocéphale et la Sterne pierregarin ; espèces prioritaires du site Natura 2000 car nicheuses sur site).

Remarque :

Pour rappel, dans le cas d’observations provenant d’un autre agent salarié de l’organisme gestionnaire (équipe « réserve »), les temps de travail associés (temps d’observation, de saisie,...) sont intégrés dans le temps de travail « réserve naturelle » et ne sont donc pas intégrés dans les calculs de temps passé « Natura 2000 ».

Concernant l’item « **2.2 Se positionner en tant que structure ressource** », peu de sollicitations en provenance de « l’extérieur » cette année. Ces sollicitations sont principalement à mettre en relation avec des projets dont certains peuvent être soumis à évaluation des incidences. Dans ce cas, il s’agit principalement des échanges ou réunions organisés en amont de la phase « évaluation des incidences ». On peut citer pour exemple en 2021 la réunion de restitution du projet « Festival CIRCULAIRE », porté notamment par SQY et

ayant nécessité quelques réunions en amont pour préparer les éléments administratifs (demande d'autorisation de la manifestation, évaluation des incidences,...).

C'est aussi dans cet item que sont classés certains échanges et relations « animateur Natura 2000 / services de l'Etat (DDT Yvelines, DRIEAT Ile de France,...), en fonction des sujets et des questions ou réponses apportées par l'animateur en tant que « structure ressource » (d'informations)..

Le temps dédié des items « **2.3 Suivre les projets soumis à évaluation des incidences** » et « **2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 ...** » peut varier en fonction des années et du nombre de projets portés par des structures extérieures (même constat que pour l'item 2.2).

En comparaison des années antérieures, l'année 2021 a été relativement significative en événements soumis au régime d'évaluation des incidences (ou susceptibles de l'être). Dans ce cas, les temps d'échange avec les services de l'Etat sont comptabilisés dans cet item (échanges avec la DDT Yvelines et Mme VERDIER pour l'occasion, ou bien la DRIEAT Ile de France avec Mme FORTEAUX notamment). On peut citer :

- Projet « Festival musical CIRCULAIRE » (portage société Wallonstage et SQY)
- Ecotrail 2021 (portage : société organisatrice Ecotrail)
- Projet « Feux d'artifice » (portage SQY)
- Championnats départementaux de cross-country (course 2022)
- Projet « Amélioration du système de pompage situé dans la réserve naturelle / site Natura 2000 » (portage : société BLUE-GREEN)

Il faut également citer un projet propre à la structure animatrice (remise en état des observatoires et palissades d'observation = remise en état de l'existant) ne figurant pas dans les actions listées au DOCOB, et pour lequel du temps a été passé pour identifier si ce projet pouvait relever du régime d'évaluation des incidences. La conclusion est la suivante : à moins de requérir « la clause filet », aucune évaluation des incidences de ce projet de restauration des points d'observation n'était nécessaire au titre des enjeux et des objectifs et des enjeux du présent site Natura 2000 (projet ne correspondant pas aux items ciblés par une des listes « Natura 2000 » - que ce soit par la liste nationale ou par une des deux listes départementales).

L'absence d'actions correspondant à l'item « **2.4 Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans l'élaboration des plans de planification** » s'explique par le fait que l'élaboration des principaux plans d'aménagements (type PLUi) remontent à plusieurs années, et qu'à ce titre les enjeux Natura 2000 ont été identifiés et intégrés. Une vigilance de mise lors de l'actualisation de ces plans et documents de planification en comptant notamment sur les échanges avec les différents services de l'Etat pour avertir si nécessaire la structure porteuse / animatrice.

d. Volet détaillé « 3. Communication »

3. Communication	Réalisé_CM (Nb_Heures) ^[1]	Réalisé_GT (Nb_Heures) ^[1]
3.1 Plan de communication global <i>Mots clés : mise en œuvre de supports d'informations (site internet, panneaux d'informations, ...)</i>	0	0
3.2 Mutualisation des expériences avec d'autres structures animatrices de DOCOB (vie de réseau) <i>Mots clés : journée d'échanges "Natura 2000", participation aux comités de pilotage de sites proches, ...</i>	12	0
TOTAL heures réalisées	12	0

Légende du tableau :

^[1] CM = Chargé de Mission scientifique RNN Etangs et Rigoles d'Yveline / Natura 2000

^[2] GT = Garde-Technicien RNN Etangs et Rigoles d'Yveline

Commentaires / éléments notables 2021 :

Aucun temps dédié à l'item « **3.1 Plan de communication global** », dans la mesure où cet item n'est pas identifié à ce jour (par le COPIL) comme un point important. Une des raisons à cela : la réserve naturelle qui, de facto, « porte » pour partie les éléments de communication en rapport avec le site Natura 2000 (« mutualisation » de moyens).

L'item « **3.2 Mutualisation des expériences ...** » comprend les actions relevant de la « vie de réseau Natura 2000 » aux différentes échelles (nationale, régionale, départementale et locale).

En 2021, une journée régionale d'échanges techniques a été organisée à l'initiative de la DRIEAT Ile de France et l'AEV (en tant que site hôte sur la RNR « Grand Voyeux ») et à proximité de la ZPS « Boucles de la Marne » (avec visite du secteur de Meaux) ; journée à laquelle l'animateur Natura 2000 (chargé de mission) a participé. Y sont intégrés les échanges et retours d'expérience de la structure animatrice sur certaines des problématiques évoquées à cette occasion (en particulier sur une expérimentation de gestion de la Renouée du Japon et sur l'étude de faisabilité technique et financière du projet « radeaux flottants & site ZPS Etang de Saint-Quentin »).

e. Volet détaillé « 4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces »

4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces	Réalisé_CM (Nb_Heures) ^[1]	Réalisé_GT (Nb_Heures) ^[1]
4.1 Définir le protocole de suivi ou d'inventaire et le mettre en œuvre, s'il n'a pas été défini dans le DOCOB <i>Mots clés : « comptage décadaire », protocole de suivi, évaluation, état de conservation, ...</i>	0	0
4.2 Présenter un rapport d'études <i>Mots clés : bilans espèces, lien aux mesures de gestion, ...</i>	0	17
4.3 Mettre à disposition les données brutes <i>Mots clés : saisie des données, bases de données, Serena, SINP (Cettia Ile-de-France, Géonature), ...</i>	127	35
TOTAL heures réalisées	127	52

Légende du tableau :

^[1] CM = Chargé de Mission scientifique RNN Etangs et Rigoles d'Yveline / Natura 2000

^[2] GT = Garde-Technicien RNN Etangs et Rigoles d'Yveline

Commentaires / éléments notables 2021 :

Il n'y a pas de temps consacré à l'item « **4.1 Définir le protocole de suivi ou d'inventaire et le mettre en œuvre** » car la méthodologie utilisée est celle appliquée dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, à savoir le comptage décadaire.

Le temps dédié à l'item « **4.2 Présenter un rapport d'études ...** » reprend notamment le temps de synthèse des données récoltées concernant les espèces cibles. Cela se traduit notamment par les bilans des espèces et leurs commentaires associés (cf chapitre II du présent document), de même que les tableaux complets fournis en annexe. Cela comprend aussi la synthèse d'observations intéressantes sur les espèces migratrices citées à l'annexe II de la directive Oiseaux, ou bien encore le détail d'observation d'autres espèces « non cibles » aujourd'hui (cf FSD du site) mais qui pourraient peut-être le devenir (en référence à la nidification du Héron pourpré). D'autant plus qu'une mise à jour sera à prévoir courant 2022.

Concernant l'item « **4.3 Mettre à disposition les données brutes** », un travail de contrôle « qualité des données 2021 » a été réalisé pour permettre leur intégration / import dans la base de données (via le logiciel Serena). Une fois validées, elles sont disponibles pour exportation/importation vers d'autres bases de données (Cettia Ile-de-France notamment). Avec le basculement régional de centralisation et de gestion des données régionales (passage programmé de *Cettia Ile-de-France* à *Géonature*), la phase de transmission a été ralentie, mais devrait reprendre courant 2021.

Remarque : le basculement du portail « Cettia » à « Géonat'IDF » entraîne quelques retards d'import de données. Mais celles-ci existent sous forme de fichier excel, donc disponibles.

Illustration de l'outil Geonat'IDF (portail de saisie utilisé pour la saisie des données à partir du 1^{er} janvier 2022)

<https://geonature.arb-idf.fr/>

GEONAT'IDF
Base de données naturalistes

» ARB IDF » Contact Rechercher... 🔍

GEONAT'IDF - CONSULTER - CONTRIBUER - CLÉS DE DÉTERMINATION - LE SINP

Dernières évolutions :

- 17/03 : Ajout de la possibilité de saisir des relevés Pièges lumineux (hétérocières) et pièges photo ainsi que les informations météo du relevé.
Mise en ligne du tutoriel pour la visualisation des données - Module Synthèse.
Réduction de la visualisation des données à ses propres données (et celles de sa structure pour les référentiels structure) pour favoriser l'utilisation du module Synthèse pour la visualisation des données avant la reprise des imports et l'intégration des discussions, dans lequel l'ensemble des infos concernant les données sont synthétisés.
- 04/02 : Mise à jour du système (passage à GeoNature 2.9.1) réglant un certain nombre de bugs bloquants (perte de l'observateur lors du blocage de relevé, problème de dézoom à la saisie, problème de recherche avec accent, édition et suppression d'une espèce en mode saisie, etc.). Et ajoutant de nouvelles fonctionnalités : création de compte automatisé et modification du mot de passe (et d'autres infos du profil utilisateurs), recherche textuelle dans liste déroulante, ajout des profils espèces alertes à la saisie et dans la validation et ajout d'une fiche dédiée à l'espèce - attention configuration à finaliser, etc.

Nous utilisons des cookies sur ce site pour améliorer votre expérience d'utilisateur. En cliquant sur le bouton "Oui, j'ai lu et j'accepte", vous nous donnez votre consentement de définir des cookies. En savoir plus

Accepter Non, merci.

IV. Bilan « Gestion 2021 » du site Natura 2000

Plus de détails dans l'annexe 2 du présent rapport.

Pour rappel, la gestion du site Natura 2000 peut être réalisée selon 2 types / catégories d'action :

- Soit via des mesures dites « **contractuelles** » (c.à.d. des actions inscrites au DOCOB éligibles à la mesure 7.6.2 du PDR Ile-de-France et ayant fait l'objet d'une contractualisation).
- Soit via des mesures dites « **non contractuelles** » (c.à.d. tout type d'action qui contribue à la réalisation des objectifs et des enjeux portés par le DOCOB, et qui est réalisé en dehors de toute procédure de contractualisation au titre de la mesure 7.6.2 du PDR Ile-de-France)

C'est la raison pour laquelle certaines opérations abandonnées dans le DOCOB (décision et validation COPIL Natura 2000 du 25/11/2014) sont néanmoins réalisées hors cadre « Natura 2000 » sur le site, à l'image de opérations de gestion programmées dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Bilan des mesures DOCOB ⁽¹⁾ éligibles à un contrat Natura 2000	Type	Réalisé 2021
Mesure DOCOB réalisée via élaboration d'un contrat Natura 2000	Mesure(s) contractuelle(s)	0 / 8
Mesure DOCOB réalisée via autre programmation (PGRNSQY, SMAGER, ...)	Mesure(s) non contractuelle(s)	3 / 8

⁽¹⁾ DOCOB v.2014 (mise à jour COPIL 2014)

Mesures DOCOB éligibles à un contrat Natura 2000 (Mise à jour 2014 du DOCOB)	Réalisation	Commentaires
	2021	
B1.1. Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et des vasières	Non réalisé	L'opération d'entretien réalisée annuellement de manière non contractuelle (sous la forme d'un chantier nature n'a pas été exécuté en 2021 en raison des niveaux d'eau trop élevés pour permettre le chantier.
B1.2 Restauration des BV	Non programmé	Opération non programmée en 2021.
B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI	Réalisé ▼ Mesure non contractuelle	Opération d'entretien par débroussaillage. > échange de compétences (convention RNSQY / partenaire) > réalisation dans le cadre de la programmation du plan de gestion 2015-2021 de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Chantier exécuté le 22/01/2021 (chantier TECOMAH)
B2.1 Entretien des ilots BI en grave	Réalisé ▼ Mesure non contractuelle ▼ cf. Annexe 2	Opération d'entretien par arrachage manuel. > échange de compétences (convention RNSQY / CHEP) > réalisation dans le cadre de la programmation du plan de gestion 2015-2021 de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.
B2.2 Restauration des berges du « canal BI »	Partiellement Réalisé ▼ Mesure non contractuelle ▼ cf. Annexe 2	Réflexion engagée en 2021. Phase « recherches bibliographiques » réalisée. A suivre : Avis comités RNN avant consultation d'entreprises à réaliser
B2.5 Restauration des ilots BI en terre	Réalisé ▼ Mesure non contractuelle ▼ cf. Annexe 2	Opération d'entretien par arrachage manuel. > échange de compétences (convention RNSQY / CHEP) > réalisation dans le cadre de la programmation du plan de gestion 2015-2021 de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines
C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé	Non programmé	Suivant l'avis du comité scientifique de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, le projet de mise en place de radeaux sur ce site est reporté sine die (jusqu'au moment où la dynamique naturelle de l'espèce connaîtra un déclin notable).
D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges (régulation des sangliers)	Non programmé	Pour mémoire, achat de cages-pièges mobiles, réalisé dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle.

Commentaires / éléments notables 2021 :

Bien qu'initialement programmé, l'entretien par arrachage manuel des rejets de ligneux de la zone « Roselière nord » n'a pu être exécutés pour raisons techniques (niveau d'eau trop élevés pour démarrer le chantier prévu).

En compensation, un chantier de ramassage de déchets terrestres a été organisé sur un autre secteur du site Natura 2000 le long de sentier d'animation. Ceci reste une action indirecte favorable à la faune et à la flore du site.

Comme chaque année, un entretien hivernal des ilots favorables à la reproduction des laridés a été réalisé grâce au partenariat existant avec le CHEP78 (convention). Celui-ci s'est déroulé le 03 décembre 2021, à travers un chantier nature d'une journée, programmé dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle. Ces travaux concernent aussi bien les 4 ilots en grave (les plus au nord) que les 3 autres ilots (plus au sud)

Photo n°3 - Vue sur les ilots faisant l'objet d'opération d'entretien manuel (avant intervention hivernale)



i Crédit photo : B. Ovtcharenko (05/10/2018 ; survol réalisé **sur autorisation à titre expérimental et dans le respect de la réglementation en vigueur « drones de loisirs »**

V. Bilan financier 2021 « Animation du site Natura 2000 »

a. Rappel de la demande d'aide (subvention Natura 2000 ; mesure 7.6.1 PDR Ile de France)

Pour l'année 2021, la demande de subvention correspond aux dépenses prévisionnelles suivantes :

- Dépenses de rémunération » :
 - o 10796,80 € (soit 0,30 ETP_2021 du poste de Chargé de mission)
 - o 6449,16 € (soit 0,15 ETP_2021 du poste de Garde-technicien)
- Forfait « coûts indirects » correspondant (15% frais de rémunération) = 2586,89 €

Soit une demande d'aide formulée qui s'élève à **19832,85 € pour l'année 2021**, comme figuré dans le tableau suivant.

Postes de dépense	Dépenses prévisionnelles	Dépenses éligibles au MEEDDAT	Dépenses éligibles au FEADER
- Prestations de service et frais de sous-traitance	0,00 €		
- Dépenses de rémunération	17245,96 €	OUI	OUI
- Frais déplacements, hébergement, restauration	0,00 €		
- Coûts indirects**	2586,89 €	OUI	OUI
TOTAL (HT)	19832,85 €		

NOTE / IMPORTANT : (textes et tableau ci-dessus à mettre à jour à réception de la convention financière)
Pour des raisons d'approximations / valeurs arrondies », il a été nécessaire de procéder à un recalcul de la part de DRIEAT par rapport au formulaire CERFA de demande de subvention initialement transmis (mail Christine JEANCLAUDE 15/11/2021)

Après recalcul_DRIEAT, la demande de subvention serait la suivante :

Postes de dépense	Dépenses prévisionnelles	Dépenses éligibles au MEEDDAT	Dépenses éligibles au FEADER
- Prestations de service et frais de sous-traitance	0,00 €		
- Dépenses de rémunération	16355,95 €	OUI	OUI
- Frais déplacements, hébergement, restauration	0,00 €		
- Coûts indirects**	2453,39 €	OUI	OUI
TOTAL (HT)	18809,34 €		

En effet, après recalcul,

Pour l'année 2021, la demande de subvention correspond aux dépenses prévisionnelles suivantes :

- Dépenses de rémunération « 2021 » :
 - o Poste « chargé de mission » = 10406,46 €
 - o Poste « Garde-technicien » = 5949,49 €
- Forfait « coûts indirects » correspondant (15% frais de rémunération) = 2453,39 €

Soit un total de 18809,34 € (recalcul DRIAT) au lieu de 19832,85 € (calcul initial), soit 1023,51 € de différence, soit une différence de 5 % du montant initial.

- **Chiffrage « recalculé » retenu en théorie pour la convention financière**

b. Rappel des aides prévisionnelles accordées, au titre de l'animation Natura 2000

Conformément à la convention financière n°xxxxxx (pour l'animation 2021), l'aide accordée s'élève à **18809,34 € pour l'année 2021**, comme figuré dans le tableau suivant.

Postes de dépense	Dépenses prévisionnelles	Dépenses éligibles au MEEDDAT	Dépenses éligibles au FEADER
- Prestations de service et frais de sous-traitance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Dépenses de rémunération	17245,96 €	8822,98 €	8622,98 €
- Frais déplacements, hébergement, restauration	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Coûts indirects**	2586,89 €	1293,45 €	1293,44 €
TOTAL (HT)	19832,85 €	9916,43 €	9916,44 €

Ou selon recalcul DRIEAT

Postes de dépense	Dépenses prévisionnelles	Dépenses éligibles au MEEDDAT	Dépenses éligibles au FEADER
- Prestations de service et frais de sous-traitance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Dépenses de rémunération	16355,95 €	8177,98 €	8177,97 €
- Frais déplacements, hébergement, restauration	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Coûts indirects**	2453,39 €	1226,70 €	1226,69 €
TOTAL (HT)	18809,34 €	9404,68 €	9404,66 €

c. Dépenses 2021 « Natura 2000 »

Pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021, 648 heures ont été dédiées à l'animation (en comparaison des 723 heures initialement prévues.

Postes de dépense « Animation du site Natura 2000 Etang de Saint-Quentin »	1. Réalisé 2021	2. Eligibilité_max* 2021	3. Demande Paiement
- Prestations de service et frais de sous-traitance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Dépenses de rémunération	15471,49 €	16355,95 €	15471,05 €
- Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Coûts indirects**	2320,72 €	2453,39 €	2320,65 €
TOTAL (HT)	17792,21 €	18809,34 €	17791,70 €

* Montant de dépenses max éligibles au titre de la convention financière d'animation du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin »

** forfait à hauteur max de 15% des dépenses de rémunération éligibles

Mémo Dépenses_rémunération_N2021 / à supprimer de la version finale :

Calcul = Agent_N2021 = Total_frais_personnel x % ETP dédié

- JG_2021 = 35103,25 € x 0,2551 ETP = 8954,84 €
 - LD_2021 = 44031,46 € x 0,1480 ETP = 6516,65 €
-
- = 15471,49 €

+ « couts indirects » = 0,15 x 15471,49 = 2320,72 € **Total_2021 = 17792,21 €**

VI. Perspectives 2022 – Animation du site Natura 2000

a. Programme prévisionnel d'activités 2022 (= nombre d'heures dédiées à l'animation)

	CM ^[1]	GT ^[2]
1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB	202	0
1.1 Mission d'animation générale du site Natura 2000 <i>Mots clés : programme annuel, calendrier, recherche de cofinancements, subventions, ...</i>	49	0
1.2 Information et appropriation locale <i>Mots clés : réunion d'information des acteurs locaux, sorties tout-public, ...</i>	7	0
1.3 Mise en œuvre des objectifs de contractualisation <i>Mots clés : montage de contrats, rédaction cahiers des charges, conduite & réception de travaux, suivi & évaluation des opérations, ...</i>	48	0
1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles <i>Mots clés : mise en œuvre & suivi d'opérations non contractuelles ou Charte Natura 2000, ...</i>	28	0
1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évaluation des actions menées et de la mise à jour du DOCOB <i>Mots clés : tableau de bord, rapports d'activités, mise à jour du DOCOB, ...</i>	49	0
1.6 Relations avec le comité de pilotage du site <i>Mots clés : organisation comité de pilotage, comptes-rendus des réunions, ...</i>	21	0
2. Suivi du site	161	161
2.1 Assurer une vigilance écologique <i>Mots clés : surveillance écologique, opérations de suivi des espèces, ...</i>	91	161
2.2 Se positionner en tant que structure ressource <i>Mots clés : intermédiaire site / acteurs socio-économiques (réunions techniques, services de l'Etat, ...)</i>	42	0
2.3 Suivre les projets soumis à une évaluation des incidences <i>Mots clés : identification des projets, participation à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences, ...</i>	21	0
2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans l'élaboration des plans de planification <i>Mots clés : PLU, SAGE, Trame verte et bleue, ...</i>	7	0
3. Communication	42	0
3.1 Plan de communication global <i>Mots clés : actions de sensibilisation, actions de formation, actions de concertation (site internet, panneaux d'informations, ...)</i>	14	0
3.2 Mutualisation des expériences avec d'autres structures animatrices de DOCOB (vie de réseau) <i>Mots clés : journée technique Natura 2000, participation au Copil ZPS "Massif de Rambouillet et zones humides proches", ...</i>	28	0
4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces	77	80
4.1 Définir le protocole de suivi ou d'inventaire et le mettre en œuvre, s'il n'a pas été défini dans le DOCOB <i>Mots clés : « comptage décadaire », protocole de suivi, évaluation, état de conservation, ...</i>	0	0
4.2 Présenter un rapport d'études <i>Mots clés : bilans espèces, lien aux mesures de gestion, ...</i>	21	42
4.3 Mettre à disposition les données brutes <i>Mots clés : saisie des données, bases de données, Serena, SINP (Cettia Ile-de-France, Géonature), ...</i>	56	38
TOTAL Prévisionnel_2022 = 723 heures	482	241

CM ^[1] = Chargé de mission RNN / Animateur Natura 2000 (0,30 ETP_2022) ; GT ^[2] = Garde-technicien RNN (0,15 ETP_2022)

b. Budget prévisionnel 2022 – Animation du site Natura 2000

Pour la période allant du 02/01/2022 au 31/12/2022, il est prévu de consacrer 723 heures par la structure porteuse qui assure également l'animation Natura 2000 (soit 0,45 ETP répartis sur 2 postes), sur la base des éléments suivants :

- 482 heures dédiées par le chargé de mission (soit 0,30 ETP ; sur la base d'un montant « prévisionnel » de 39500,00 euros (salaires bruts + charges) pour 1607 heures travaillées)
- 241 heures dédiées par le garde technicien (soit 0,15 ETP ; sur la base d'un montant « prévisionnel » de 43400,00 euros (salaires bruts + charges) pour 1607 heures travaillées)

Dépenses prévisionnelles « Animation Natura 2000 »	2021	Détails
- Prestations de service et frais de sous-traitance	0,00 €	
- Dépenses de rémunération	18354,56 €	= 11847,56 € (CM ^[1]) + 6507,00 € (GT ^[2])
- Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration	0,00 €	
- Coûts indirects	2753,18 €	= 15 % dépenses de rémunération
TOTAL (HT)	21107,74 €	

CM^[1] = Chargé de mission RNN / Animateur Natura 2000 (0,30 ETP_2021) ; GT^[2] = Garde-technicien RNN (0,15 ETP_2021)

Commentaires :

Ces éléments financiers correspondent à ceux renseignés dans le formulaire CERFA de demande de subvention transmis à la DRIEAT pour l'animation du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin » pour l'année 2022.

VII. Calendrier prévisionnel & Perspectives 2022 – Gestion du site Natura 2000

Mesures DOCOB éligibles à un contrat Natura 2000	Programmation 2022 & commentaires
B1.1 Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et vasières...	Mesures non contractuelles : échange de compétences - Surveillance (et opérations d'entretien/chantier si nécessaire) : - roselière « nord » (travaux 2017) - roselière « sud » (travaux 2013) - Suivi photographique des contrats Natura 2000 exécutés
B1.2 Restauration des BV	Mesure non programmée en 2022
B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI	Mesure non contractuelle : - Opération d'entretien annuel : régie / échange de compétences ?
B2.1 Entretien des îlots BI en grave	Mesure non contractuelle : - Opération d'entretien annuel : échange de compétences (hiver)
B2.2 Restauration des berges du « canal BI »	Mesure non contractuelle : - Réflexion sur un projet de contrat : restauration de berges en faveur de la reproduction du Martin-pêcheur d'Europe
B2.5 Restauration des îlots BI en terre	Mesure non contractuelle : - Opération d'entretien annuel : échange de compétences (hiver)
C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé	Programmation selon avis COPIL 2020. A ce jour, mesure non programmée en 2022
D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges (sangliers)	Mesure non programmée en 2022

Commentaires :

Il faut rappeler que la priorisation et mise en œuvre des mesures proposées dans le DOCOB sont interdépendantes de la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle.

À ce titre, l'arborescence du premier plan de gestion de la réserve naturelle des étangs et rigoles d'Yveline (document en cours d'élaboration / rédaction en 2022) intégrera l'ensemble des mesures du DOCOB approuvée. Ceci permet notamment d'assurer l'exécution des certaines opérations du DOCOB de manière **non contractuelle** (au sens de l'item « 1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles » du présent document ; opérations intégrées au plan de gestion de la réserve naturelle) et non via une **contractualisation « Natura 2000 »** (au titre de la mesure 7.6.2 du PDR Ile-de-France).

Fait à TRAPPES-EN-YVELINES, le 17/05/2022

M. Julien Godon
Animateur Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin »
(rédaction)

M. José Cachin
Président du COPIL « Etang de Saint-Quentin »

ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001, portant création du COPIL du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin »

Annexe 2 : Suivis des opérations de gestion réalisées en 2022

Annexe 3 : Bilan 2022 Espèces « cibles DOCOB » citées à l'Annexe I de la directive « Oiseaux » (classement par ordre systématique)

Annexe 1 :

Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001, portant création du COPIL du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin »



PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

Service de l'Environnement
Forêt, chasse, milieux naturels

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° SE - 2011 - 000001
portant création d'un comité de pilotage pour le site Natura 2000
FR 1110025 : ETANG DE SAINT-QUENTIN

Le Préfet des Yvelines,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
Vu le code de l'environnement, notamment les art. L 414-1 et suivants et R 414-8 et suivants ;
Vu l'arrêté ministériel NOR:DEVN020444A du 23 décembre 2003 de Madame la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable portant désignation du site Natura 2000 de l'Étang de Saint Quentin (zone de protection spéciale),
Vu l'arrêté préfectoral n° B 06-00032 du 28 juillet 2006 portant création du comité de pilotage local du site Natura 2000 FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin ,
VU l'arrêté préfectoral n° SE-2010-000153 du 5 novembre 2010 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin ,
VU l'avis favorable de la directrice départementale des territoires des Yvelines,
SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Yvelines,

ARRÊTE :

Article 1er : Il est créé un comité de pilotage local pour le site Natura 2000 n° FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin, ce comité est chargé de superviser la mise en œuvre, le suivi et les éventuelles propositions d'actualisation du document d'objectifs de ce site.

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n° B 06-00032 du 28 juillet 2006.

Article 3 : La composition du comité de pilotage local est arrêtée comme suit :

Représentants de l'État :

le Préfet des Yvelines ou son représentant ;
le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France ou son représentant ;
la Directrice Départementale des Territoires des Yvelines ;
le Directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant ;

Représentants des collectivités locales et de leur groupements :

le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ou son représentant ;
le Président du Conseil général des Yvelines ou son représentant ;
le Maire de Trappes ou son représentant ;
le Maire de Montigny-le-Bretonneux ou son représentant ;
le Président du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Étangs et des Rigoles ou son représentant ;

Annexe 1 :

Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001, portant création du COPIL du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin »

2

le Président du Syndicat Mixte d'Étude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein air et de Loisirs de l'Étang de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;
le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;
le Président de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France ou son représentant ;

Représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux situés sur le site :

le Président de la Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines ou son représentant ;
le Président de la Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant ;
le Président du Centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France – Centre ou son représentant ;
le Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs d'Ile-de-France ou son représentant ;
le Président de la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France ou son représentant ;

Représentants des organismes exerçant leurs activités dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel :

le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Ile-de-France ou son représentant ;
le Président du Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France ou son représentant ;
le Président de l'Office pour la Protection des Insectes et leur Environnement ou son représentant ;
le Directeur du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ou son représentant ;

Représentants des associations de protection de la nature :

la Présidente de l'association Yvelines environnement ou son représentant ;
le Président de l'association des naturalistes des Yvelines ou son représentant ;

Représentants des organismes exerçant leurs activités dans les domaines du sport et du tourisme :

le Président du Club de Voile de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;

Article 4 : Les membres du comité ont la faculté de se faire représenter.

Article 5 : Le comité peut inviter à participer aux séances toute personne qui, par ses compétences, peut l'aider dans ses travaux.

Article 6 : La désignation du président du comité de pilotage aura lieu lors de sa première réunion qui sera présidée par l'autorité administrative, en présence de la majorité des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent en leur sein, pour une période de trois ans renouvelables, le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB).

A défaut, la présidence du comité de pilotage ainsi que l'animation nécessaire à sa mise en œuvre sont assurées par le préfet des Yvelines ou son représentant.

Le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité ou le groupement en charge de la mise en œuvre du DOCOB peuvent être renouvelés dans leurs fonctions par le comité de pilotage.

Article 7 : Le comité se réunit sur convocation de son Président. Pour la première réunion suivant l'approbation du DOCOB, les convocations sont envoyées par le préfet des Yvelines ou son représentant

Article 8 : le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, le Sous-Préfet de Rambouillet, le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Énergie et de l'Environnement d'Ile de France, la Directrice Départementale des Territoires des Yvelines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Versailles, le 10 JAN. 2011,
Le Préfet des Yvelines,

Pour le Préfet et en délégation,
Le Secrétaire Général
Claude GIRAULT

Annexe 2 :

Suivis des opérations de gestion réalisées en 2021

□ **OPERATION « B2.1 Entretien des ilots BI en grave »**

Objectif : Favoriser la reproduction de la Sterne pierregarin et de la Mouette mélanocéphale

Type d'intervention : « Chantier Nature » (échange de compétence ; 1 demi-journée par intervention)

Programmation : Plan de gestion 2015-2021 (OP n°36 « Fiche B2.1 DOCOB : Arrachage manuel... »)

➤ Convention Réserve Naturelle SQY / CHEP Tremblay-sur-Mauldre

➤ **Mesure non contractuelle Natura 2000**

Date d'intervention 2021 :

- 03/12/2021 : chantier CHEP78 (encadrement GT*, AT*)

Nature d'intervention : Arrachage manuel de toute végétation présente sur les 4 ilots en grave du bassin intermédiaire (site de reproduction pour Sternes pierregarins depuis 2008 et Mouettes mélanocéphales depuis 2011).

Matériel : houes, bêches, débroussailleuses thermiques, fourches, ...

Photo n°4 – Localisation des 4 ilots en grave



Crédit photo : B. Ovtcharenko (05/10/2018 ; sur autorisation)

Photo n°5 – illustration des 4 ilots en grave après entretien



Crédit photo : J. Godon (2019)

Commentaires complémentaires :

Intervention programmée conjointement avec celle d'entretien des ilots en terre (action B2.2 DOCOB)

Opération à poursuivre en 2022 selon les mêmes modalités d'exécution.

* Encadrement : GC : Gardienne-Conservatrice ; GT : Gardien-Technicien ; CM : Chargé de Mission ; AT : animateur-Technicien ; AA : Adjoint d'Animation

Annexe 2 :

Suivis des opérations de gestion réalisées en 2021

□ **OPERATION « B2.5 Restauration des ilots BI en terre »**

Objectif : Favoriser la reproduction de la Sterne pierregarin et de la Mouette mélanocéphale sur des ilots conservés non végétalisés

Type d'intervention : « Chantier Nature » (échange de compétence ; 1 demi-journée par intervention)

Programmation : Plan de gestion 2015-2021 (OP n°37 « Fiche B2.5 DOCOB : Déboisements des 3 îlots sud... »)

➤ Convention Réserve Naturelle SQY / CHEP Tremblay-sur-Mauldre

➤ **Mesure non contractuelle Natura 2000**

Date d'intervention 2021 :

- 03/12/2021 : chantier CHEP78 (encadrement GT*, AT*)

Nature d'intervention : Arrachage manuel de toute végétation présente sur les 3 autres ilots « terre » du bassin intermédiaire (site de reproduction pour mouettes mélanocéphales depuis l'opération de réouverture 2015).

Photo n°6 - Localisation des 3 ilots « terre »



Crédit photo : B. Ovtcharenko (05/10/2018 ; sur autorisation)

Photo n°7- illustration des 3 ilots après entretien



Crédit photo : J. Godon (2019)

Commentaires complémentaires :

Intervention programmée conjointement avec celle d'entretien des ilots en terre (action B2.2 DOCOB).

En attendant la phase d'évaluation des coûts pour une reconversion de ces ilots vers des ilots en grave (par apport de matière et profilage des ilots), un entretien annuel est réalisé selon les mêmes modalités pour permettre une intervention future plus rapide et moins coûteuse (absence d'abattage, ...) sous la forme d'un contrat Natura 2000 (?).

Opération à poursuivre en 2022 selon les mêmes modalités d'exécution.

* Encadrement : GC : Gardienne-Conservatrice ; GT : Gardien-Technicien ; CM : Chargé de Mission ; AT : Animateur-Technicien ; AA : Adjoint d'Animation

SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DES ETANGS ET RIGOLES

(STRUCTURE PORTEUSE DU DOCOB)

Bilan 2021 – Animation Natura 2000

Site Natura 2000 FR1110025 "Etang de Saint-Quentin"

Contact :

SMAGER
Hôtel du Département
2, Place André Mignot
78012 VERSAILLES Cedex

01 39 07 88 05

Animateur Natura 2000 :

Mail : julien.godon@smager.fr
Tél: 06 12 61 27 79
Bureau : 01 71 49 71 82



Réserve Naturelle
ÉTANGS ET RIGOLES D'YVELINE